

On peut citer :

II.6.1 Les Sources de la Saône

La Saône prend sa source à Vioménil à 404 m d'altitude. Longue de 480 km, elle traverse 4 régions (Lorraine, Franche-Comté, Bourgogne, Rhône-Alpes) pour se jeter dans le Rhône à Lyon. La Saône est navigable sur 373 km et est reliée par des canaux à la Moselle, la Marne, l'Yonne et la Loire.

Le menhir à proximité de la source a été installé récemment, à cet endroit, pour rappeler l'histoire celtique de ces lieux. La Saône s'appelait d'ailleurs Arar en celte. Son nom actuel vient de Sauc-onna, une source sacrée connue des romains vers Chalon et qu'ils ont donné à la rivière dans son ensemble.

L'enjeu reste faible car, à priori, il n'y a aucune connexion visuelle entre ce site et celui du projet éolien.



Photo 38 : La Source de la Saône

(Source : le petit patrimoine)

II.6.2 La route Thermale

Le tourisme dans les Vosges, c'est avant tout s'offrir un grand bol d'air pur et une véritable pause 100 % nature. Et une occasion de suivre la fameuse route thermique. Celle-ci permet de découvrir le thermalisme et ses bienfaits. Et parmi les différentes sources thermales, on trouve notamment les très célèbres villes de Vittel et de Contrexéville.

Très connues pour leurs eaux thermales et leurs bienfaits, les villes de Bains-les-Bains et de Plombières-les-Bains font partie de la route thermique. Alors que la première soigne les rhumatismes, la seconde est connue, depuis 2000 ans, pour ses eaux aux actions bénéfiques lors de troubles digestifs ou de douleurs articulaires. Et grâce à la route thermique, tous les lieux sont indiqués : nous voyageons au cœur du thermalisme tout en admirant de magnifiques paysages.

L'enjeu est modéré car la route thermique offre un itinéraire très varié dans lequel peut s'inscrire, ponctuellement, la perception du projet éolien.



Photo 39 : Gruey-lès-Surance sur la route thermique

(Source : Mairie de Gruey lès Surance)

II.6.3 Les Thermes de Bains-les-Bains

C'est au cœur de la Vôge, haut bassin de la Saône naissante et son affluent le Coney, sur les rives boisées du Bagnerot, que nous trouvons la station thermique de Bains-les-Bains, appelée, depuis le 1^{er} Janvier 2017, « La-Vôge-les-Bains » suite à la fusion avec les communes de Harsault et Hautmougey.

L'origine de la ville de Bains-les-Bains est, de toute évidence, liée à la découverte de sources d'eaux chaudes à l'époque gallo-romaine. L'endroit prit le nom de sa raison d'être : Balnéum.

Au cœur du village, les Thermes figurent dans un beau bâtiment à l'architecture singulièrement duelle : Napoléon III côté levant et Art-Déco côté couchant.

Restaurés avec goût dans l'esprit des deux époques, ils disposent de vastes espaces de soins (1 500 m²), sur quatre étages.

Les décors anciens cohabitent avec des lignes toutes contemporaines. L'une des piscines se déploie dans un espace rappelant étrangement les salles de l'Alhambra, tandis que la piscine de relaxation s'ouvre dans l'atrium principal, entre de puissants pilastres au design épuré.

Une Salle des Fontaines monumentale dessert, dans les étages, les cabines de soins individuelles, toutes pavées d'émaux blancs et céladon, et au dernier étage, l'institut de beauté, ainsi que l'espace fitness.

L'enjeu reste faible car même si cette station thermique est bien fréquentée, il n'y a, à priori, aucune connexion visuelle entre ce site et celui du projet éolien.

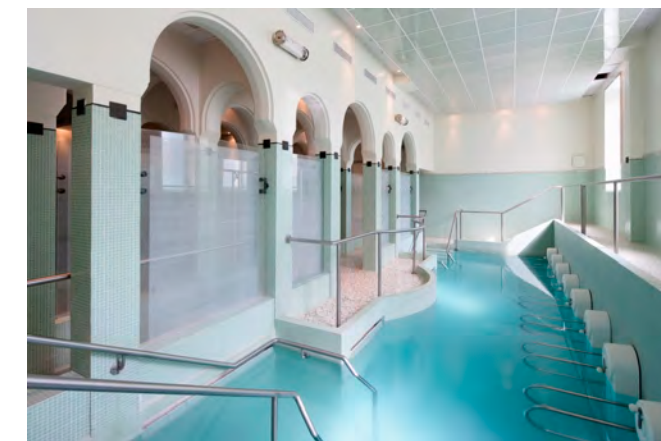


Photo 40 : Thermes de Bains-les-Bains

(Source : chaine thermale.fr)

II.6.4 Le Centre de la Préhistoire de Darney

Géré par une association, ce centre d'interprétation sur le thème de la Préhistoire compte une centaine de membres passionnés. Quatre membres permanents entretiennent les lieux toute l'année.

La Vôge est riche en sites préhistoriques et plus particulièrement Darney, qui était un lieu de passage entre le Nord et le Sud de l'Europe. Ce centre d'animation rend donc hommage à la préhistoire, en devenant un outil pédagogique tant pour les petits que pour les grands. Les différentes étapes de l'évolution humaine telles que le mode de vie, l'habitat, les différents outils utilisés, etc., y sont reconstituées. Toute la scénographie (les animations et les films) est automatisée. Un guide peut toutefois accompagner les groupes pour préciser certaines étapes de l'évolution humaine. Un voyage interactif à l'aube des temps. A la fin du "son et lumière" les visiteurs peuvent également participer à des ateliers pour vivre comme un homme préhistorique : faire du feu, art pariétal, parure, tissage, poterie.

L'enjeu reste faible car, à priori, il n'y a aucune connexion visuelle entre ce site et celui du projet éolien.



Photo 41 : Le Centre de la préhistoire de Darney
(Source : guide tourisme France)

II.6.5 Les activités du verre et du cristal à la Rochère et Hennezel

Le musée d'Hennezel-Clairey : « La Résidence »

Situé dans un cadre paisible et agréable, en Saône Lorraine, le Musée témoigne d'un savoir-faire de six siècles à travers de nombreuses collections de verres, outils, maquettes, documents, photos... Le musée du verre est situé à l'entrée du hameau de Clairey, à 1,5 km d'Hennezel dans la demeure « La Résidence », ancienne propriété de la verrerie de Clairey (fermée en 1952). La première salle est consacrée à l'histoire du verre (fin du Moyen Âge) : le rôle de la famille d'Hennezel y est bien sûr évoqué. En 1986, l'association Saône Lorraine a aménagé, au second étage, un vaste espace et l'a subdivisé en salle du verre, du fer, du bois, de la broderie. Une salle consacrée à la résistance et l'abbé Mathis, curé martyr d'Hennezel, fut ouverte en 1987. Ce musée est le fruit de la collaboration entre Saône Lorraine et la municipalité d'Hennezel, propriétaire des lieux.



Photo 42 : Verrier en plein travail dans le musée « La Résidence »
(Source : monthureux.fr)

La verrerie-cristallerie de la Rochère

Située aux confins de trois régions françaises (la Lorraine, la Franche-Comté et la Champagne), La Rochère est la plus ancienne verrerie d'Art de France encore en activité.

Fondée dans la commune de Passavant-la-Rochère, en 1475, par Simon de Thysac, un gentilhomme verrier, elle perpétue depuis plus de cinq siècles la tradition et le savoir-faire des Maîtres-Verriers.

L'enjeu reste faible car, à priori, la présence de la forêt crée une barrière visuelle entre ces sites et celui du projet éolien.

II.6.6 Les vues sur le Grand Paysage de la vallée de la Saône

De par leur relief accentué ainsi qu'un territoire peu boisé dans le Nord de la zone d'étude, les points de vue sur le Grand Paysage, depuis les alentours de Jésonville, Desley et Relanges, dominant la vallée de la Saône plus à l'Est, avec une vue imprenable de grande qualité paysagère.

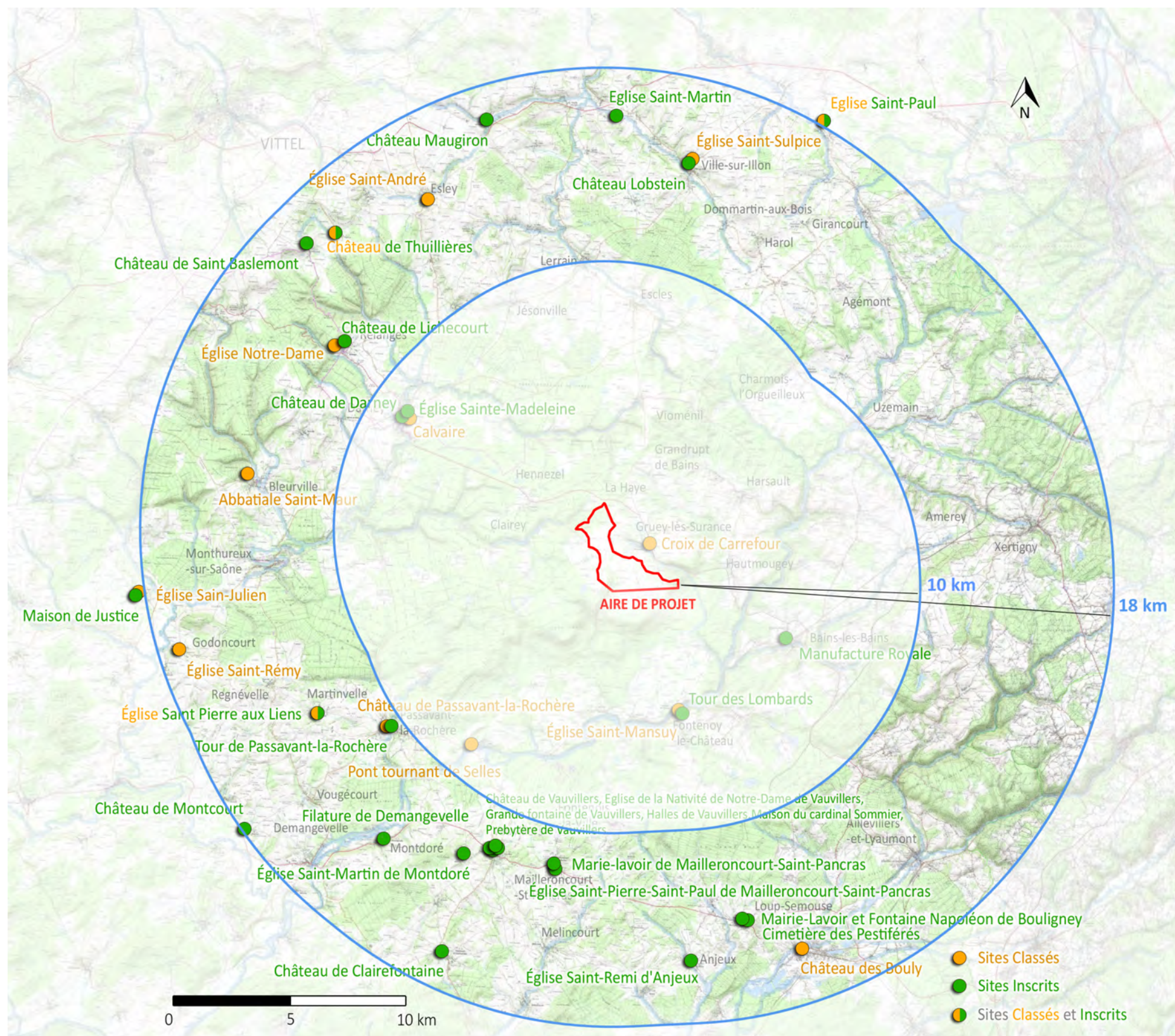
Ces points de vue sont indiqués sur le site « Vosges-Itinérance » qui valorise le Tourisme autour de la Ville de Darney, en proposant des randonnées pédestres dans le terroir.

Ces différentes vues offrent un panorama remarquable sur le paysage notamment sur la Forêt de Darney.



Photo 43 : Vue depuis Jésonville
(Source : Google Earth 2013)

L'enjeu reste modéré, à priori, en raison de la distance qui sépare ces sites de celui du projet éolien.



Carte 15: Les GR, les sites inscrits et classés et les monuments historiques
 (Sources : DREAL Lorraine, Base de données Mérimée et Monumentum, <http://lorraine.voie verte.free.fr/>, Topo Guide GR, Géoportail et Atelier de Paysage)

II.7 Une certaine richesse patrimoniale et culturelle dans l'aire d'étude éloignée

On retrouve une grande richesse patrimoniale, à travers la présence :

- De nombreux sites classés et inscrits ;
- Des paysages remarquables connus ;
- Des sites emblématiques.

Il est vrai que la majorité d'entre eux est positionnée au-delà du périmètre d'étude de 10 km.

La richesse patrimoniale dans un rayon de 10 km sera étudiée dans un chapitre suivant.

II.7.1 Sites inscrits ou classés de l'aire d'étude éloignée (au-delà des 10 km)

La valeur patrimoniale des paysages exceptionnels et la protection des sites et des monuments naturels ont été instituées par la loi du 21 avril 1906 complétée par la loi du 2 mai 1930. Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation et la préservation présentent, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». L'objectif est de conserver les caractéristiques du site, l'esprit des lieux et de les préserver de toute atteinte grave.

Les éoliennes sont des objets particulièrement prégnants dans le paysage du fait de leurs dimensions importantes au regard des références visuelles existantes. Leur présence peut porter atteinte à la valeur des sites ayant justifié leur protection. De fait l'ensemble des sites inscrits et classés lorrains au titre des lois précitées est pris en compte comme un enjeu fort.

Les sites classés et les sites inscrits sont largement plus abondants sur la partie Sud, que sur la partie Vosgienne sur cette portion de territoire.

Les sites inscrits ou classés sont, en majorité, exclusivement concentrés dans l'anneau des 10 à 18 km, donc plutôt sur l'aire d'étude éloignée.

COMMUNE	MONUMENT	INSCRIPTION/ CLASSEMENT	DATE	DISTANCE AU SITE DE PROJET À VOL D'OISEAU
VOSGES (88)				
Bains les Bains	Manufacture royale	Inscrit	1988	8,5 km
Bleurville	Abbatiale Saint-Maur	Classé	1986	15 km
Darney	Calvaire	Classé	1963	10 km
	Château de Darney	Inscrit	1984	10 km
	Eglise Sainte-Madeleine	Inscrit	1992	10 km
Esley	Eglise Saint-André	Classé	1910	16,5 km
Fontenoy-le-Château	Eglise Saint-Mansuy	Classé	1922	7,5 km
	Tour des Lombards	Inscrit	1981	7,5 km
Gelvécourt-et-Adompt	Eglise Saint-Martin	Inscrit	1926	18,5 km
Godoncourt	Eglise Saint-Rémy	Classé	1907	18,5 km
Gorhey	Eglise Saint-Paul	Classé/Inscrit	1990/1989	19,5 km
Gruey lès Surances	Croix de carrefour	Classé	1982	1,5 km
Martinville	Eglise Saint Pierre aux Liens	Classé/Inscrit	1913/1926	14 km
Relanges	Château de Lichécourt	Inscrit/Inscrit	1973/1986	14 km
	Eglise Notre-Dame	Classé	1899	14 km
Saint-Baslemont	Château de Saint-Baslemont	Inscrit	1937	18 km
Saint-Julien	Eglise Saint-Julien	Classé	1908	20 km
	Maison de Justice	Inscrit	1929	20 km
Thuillières	Château de Thuillières	Inscrit/Classé	1986/1989	18 km
Ville-sur-Ilon	Château Lobstein	Inscrit	1993	16,5 km
	Eglise Saint-Sulpice	Classé	1913	16,5 km
Valfroicourt	Château Maugiron	Inscrit	1990	19 km
HAUTE-SAÔNE (70)				
Anjeux	Eglise Saint-Remi d'Anjeux	Inscrit	1944	17,5 km
Bouligney	Cimetière des Pestiférés	Inscrit	2009	16,5 km
	Mairie-Lavoir et Fontaine Napoléon de Bouligney	Inscrit	1996	16,5 km
Demangevelle	Filature de Demangevelle	Inscrit	2003	15,5 km
Mailleroncourt-Saint-Pancras	Elise Saint-Pierre-Saint-Paul de Mailleroncourt-Saint-Pancras	Inscrit	1987	13 km
	Marie-lavoir de Mailleroncourt-Saint-Pancras	Inscrit	1986	13 km
Montcourt	Château de Montcourt	Inscrit	1991	19 km
Montdoré	Eglise Saint-Martin de Montdoré	Inscrit	1971	14 km
Passavant-la-Rochère	Château de Passavant-la-Rochère	Classé	1987	12 km
	Tour de Passavant-la-Rochère	Inscrit	1985	12 km
Polaincourt et Clairefontaine	Château de Clairefontaine	Inscrit	1971	18 km
Saint-Loup-sur-Semouse	Château des Bouly	Classé	1979	18,5 km
Selles	Pont tournant de Selles	Classé	1994	10 km
Vauvillers	Château de Vauvillers	Inscrit	1980	13,5 km
	Eglise de la Nativité de Notre-Dame de Vauvillers	Inscrit	1998	13,5 km
	Grande fontaine de Vauvillers	Inscrit	2011	13,5 km
	Halles de Vauvillers	Inscrit	1979	13,5 km
	Maison du cardinal Sommier	Inscrit	2000	13,5 km
	Prebytère de Vauvillers	Inscrit	2011	13,5 km

Tableau 1 : Monuments historiques au-delà du périmètre des 10 km

(Source : Base de données Mérimée)

II.7.2 Monuments historiques dans l'aire d'étude éloignée



Photo 44: Abbaye Saint-Maur à Bleurville

(Source : Communauté de communes du pays Saône Vosgienne)



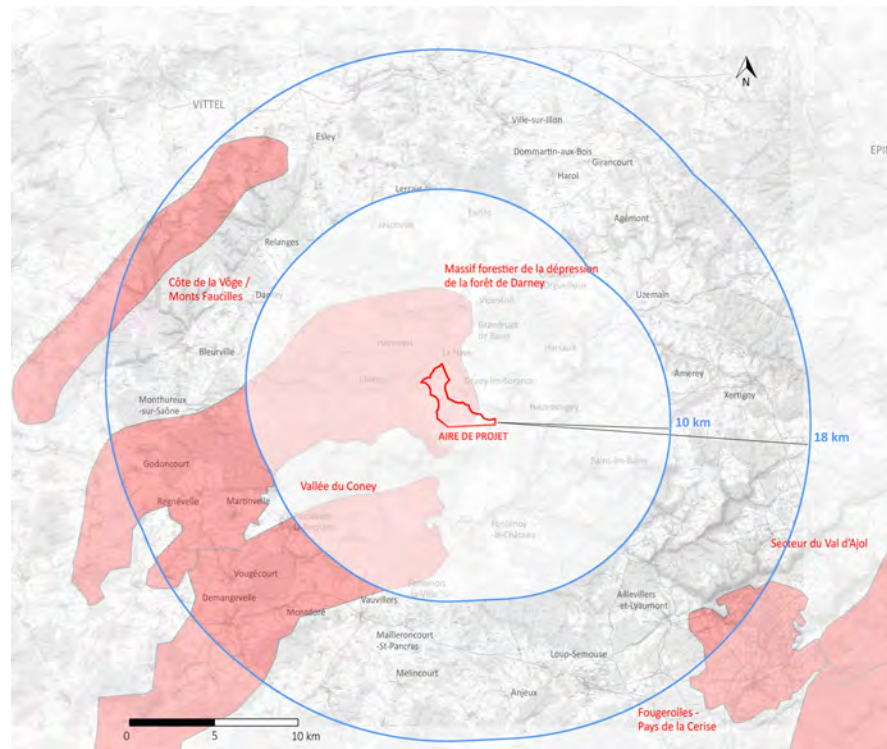
Photo 45: Manufacture Royale à Bains-les-Bains

(Source : bainsmanufactureroyale.eu)



Photo 46: Pont tournant à Selles

(Source : le petit patrimoine)



Carte 16: Les paysages remarquables

(Sources : Géoportail, Carte Carmen DREAL Lorraine et Atelier de Paysage)



Carte 17 : Les sites emblématiques

(Sources : Géoportail et Atelier de Paysage, Vosges équipements, Atlas des paysages de Meurthe-et-Moselle)



Photo 47: Paysage remarquable et emblématique de la Forêt de Darney

(Source : Atlas des Paysages des Vosges)



Photo 48 : Paysage remarquable et emblématique de la Côte de la Vôge et Monts Faucilles

(Source : Atlas des Paysages des Vosges)



Photo 49: Paysage emblématique du canal de l'Est

(Source : Atlas des Paysages des Vosges)



Photo 50: Vallée du Coney

(Source : Pays de Remiremont)

II.7.3 Paysages patrimoniaux dans l'aire d'étude éloignée

On trouve une certaine richesse paysagère reconnue dans l'aire d'étude éloignée, à travers les paysages remarquables et les sites patrimoniaux. Le paysage est effectivement un enjeu important, qui doit être pris en compte, mais qui ne doit pas être réhibitoire par rapport à des projets éoliens, puisque la zone d'étude se trouve dans un secteur favorable au développement éolien, selon le SRE (Schéma Régional Éolien) défini par les services de l'état.

Paysages remarquables

Un paysage est remarquable en raison de ses qualités esthétiques intrinsèques, mais aussi parce qu'il s'expose au regard depuis de nombreux points de vue, qu'on le remarque de loin.

Les paysages remarquables sont tous situés à l'Ouest et au centre du site, majoritairement en partie Vosgienne :

- Côte de la Vôge et Mont Faucilles ;
- Massif forestier de la dépression de la forêt de Darney ;
- La Vallée du Coney.

Le massif forestier de la dépression de la forêt de Darney, identifié comme « paysage remarquable », est la zone la plus étendue du secteur. Elle occupe d'ailleurs, la moitié de la surface de la commune de Gruey-lès-Surance, dont une partie de la surface d'implantation du projet éolien.

Les enjeux, par rapport au projet éolien, sont complexes, car la forêt de Darney a une dimension mythique pour le territoire, mais c'est aussi un milieu fermé depuis lequel on ne pourra percevoir le projet éolien, car les vues sont rapprochées.

Sites emblématiques au regard des projets éoliens

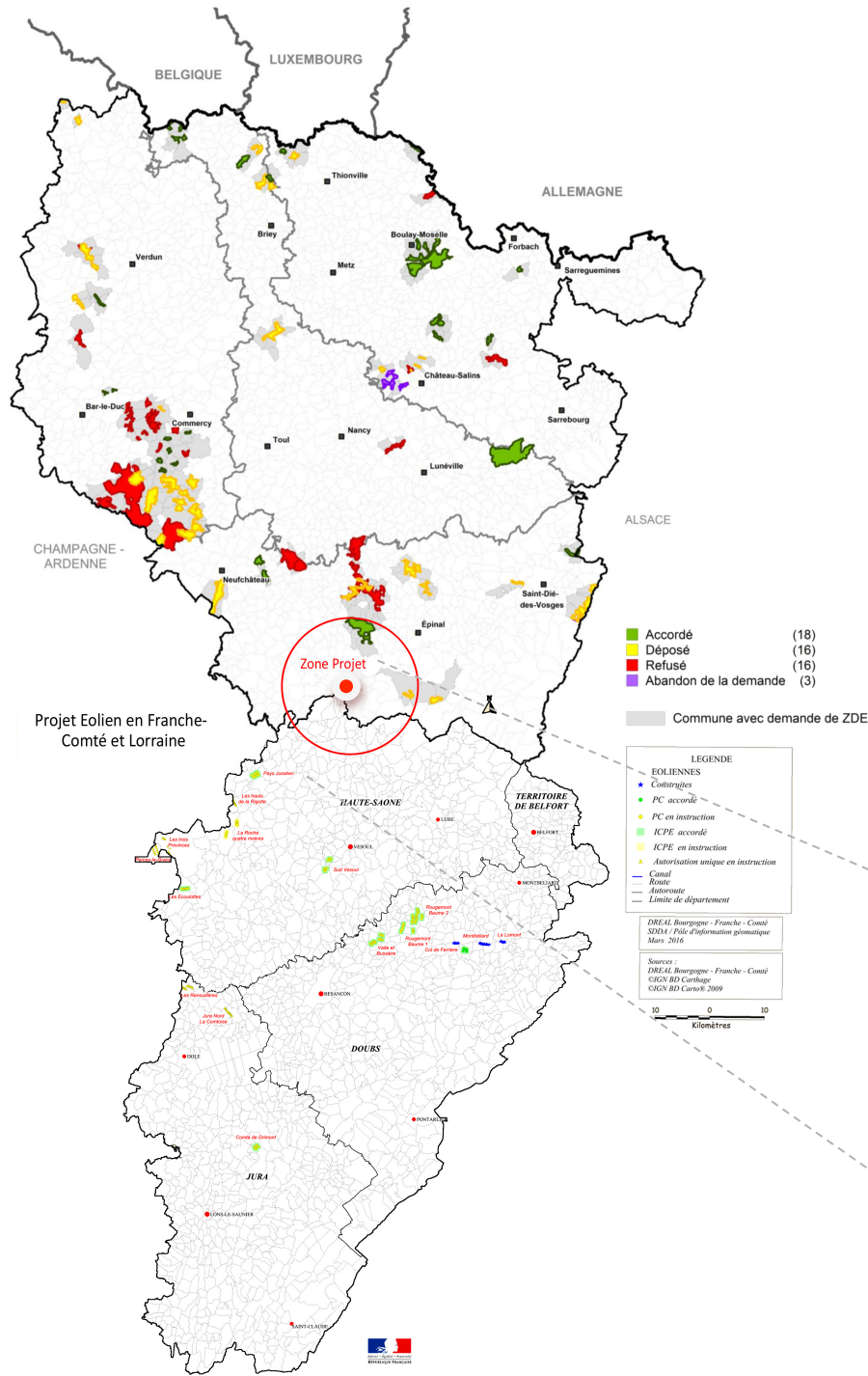
Un paysage est caractérisé d'emblématique lorsqu'il symbolise un territoire ou un site, en procure des images ou représentations typiques. Les sites emblématiques sont identifiés, à l'issue d'une démarche de concertation, comme sensibles à l'implantation de projets éoliens. Les sites emblématiques, au regard des projets éoliens, sont plus nombreux et plus étendus en partie Vosgienne qu'en Haute-Saône. Ils sont composés, sur ce secteur, de cinq entités :

- La Forêt de Darney ; Le Canal de l'Est ; Les Monts Faucilles ; La Vallée du Coney ; Les Voies romaines de Vauvillers.

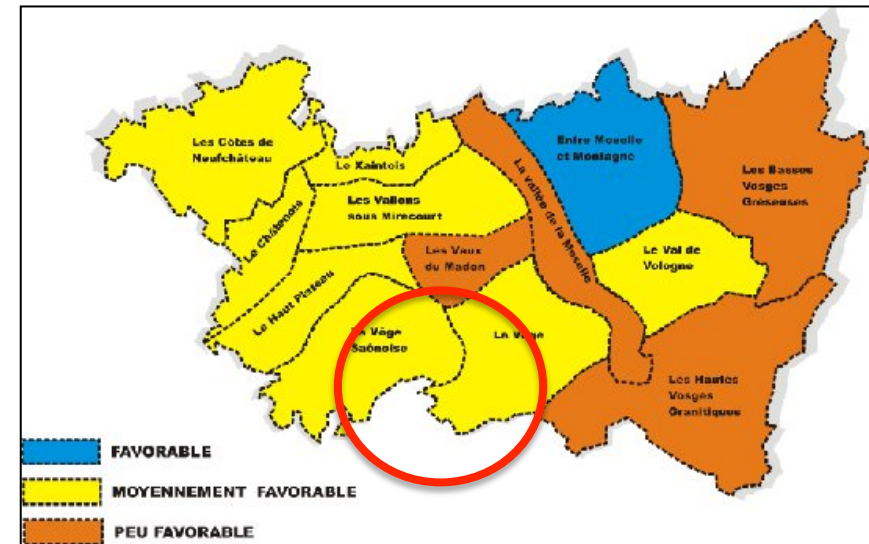
Ainsi, le territoire de l'aire d'étude proche (c'est-à-dire en dessous des 10 km) est marqué par la présence de sites reconnus emblématiques, dont la Forêt de Darney ; par sa frange Ouest, elle se trouve à proximité de la zone de projet éolien.

Bien que cette dernière soit implantée en zone favorable, dans le SRE de Lorraine, cette configuration géographique devra faire l'objet d'une certaine vigilance, quant à la sensibilité paysagère des lieux.

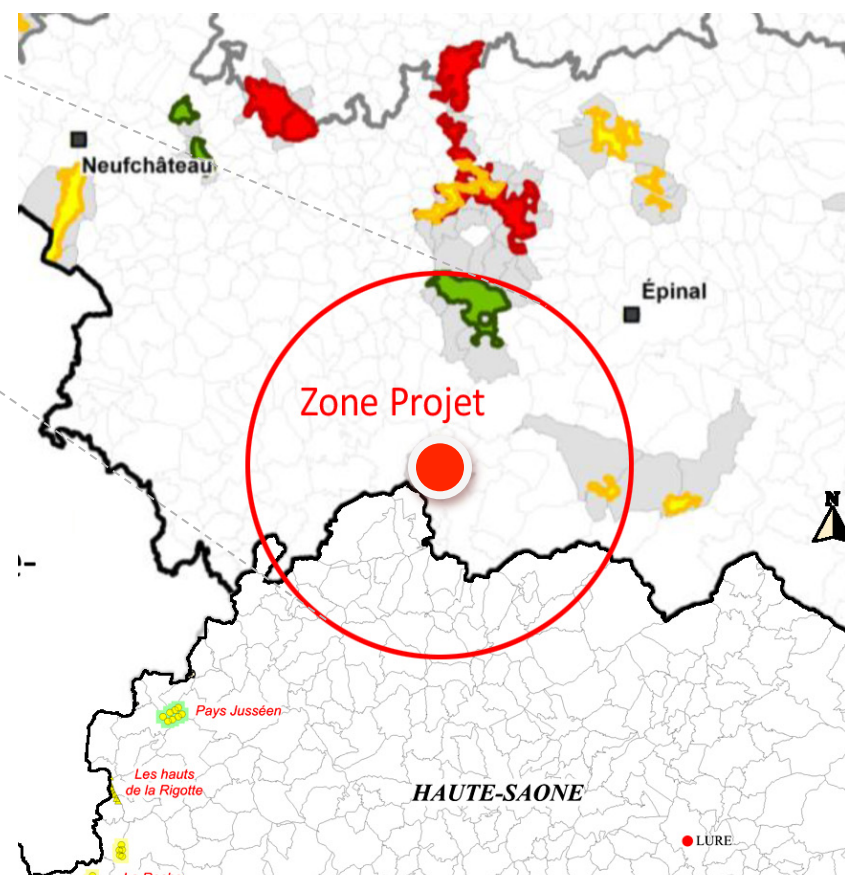
Sensibilité des unités paysagères des Vosges :



Carte 18: Projets Eoliens de Lorraine et Franche-Comté
(Sources : DREAL Franche Comté et Lorraine et Atelier de Paysage)

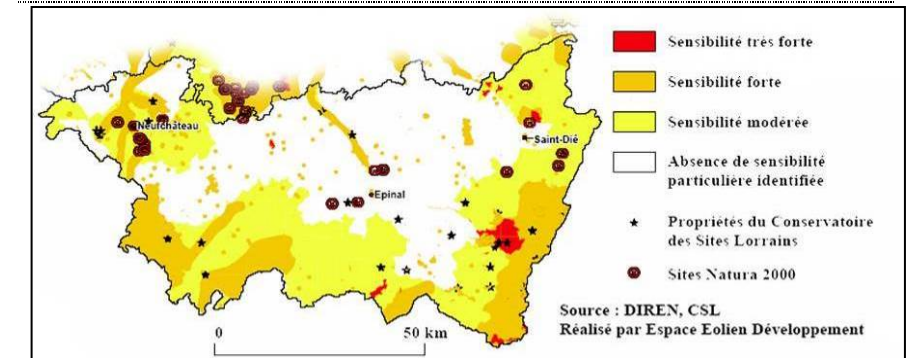


Carte 19: Niveaux de compatibilité des ouvrages éoliens avec les unités paysagères
(Sources : Atlas des paysages des Vosges)



II.8 Compatibilité des ouvrages éoliens et sensibilités des unités paysagères des Vosges

Sensibilité environnementale, paysagère et architecturale des Vosges aux projets éoliens :



Carte 20: Sensibilité environnementale, paysagère et architecturale de la région Lorraine
(Sources : Atlas des paysages des Vosges)

L'unité paysagère de la Vêge Saônoise, au sein de laquelle s'implante le projet, renferme des caractéristiques paysagères relativement remarquables ; elles le définissent comme moyennement favorable à l'implantation d'éoliennes dans l'Atlas des Paysages des Vosges, alors qu'à l'échelle du Département, la carte de la Diren, situe le projet dans une zone « avec absence de sensibilité particulière ». Bien que la zone possède des sensibilités, il n'en reste pas moins qu'elle se trouve en zone favorable du Schéma Régional Éolien de Lorraine. D'autant plus qu'une Zone de Développement Éolien a été acceptée par arrêté préfectoral à Gruey-lès-Surance (arrêté du 28/12/2007).

Néanmoins, le projet étant situé à la limite d'autres unités paysagères, les sensibilités de celles-ci, au regard des Atlas paysagers, sont également importantes dans cette étude.

Autres projets éoliens :

On peut citer, dans le rayon des 10 km, le parc éolien récemment construit à Jésonville et Dommartin (en vert sur la carte), tandis que d'autres projets sont en cours d'étude notamment dans le Nord de la Haute-Saône.

II.9 Un Projet d'avenir à grande échelle : le Parc Naturel Régional

Un Parc Naturel Régional pour demain...

Aux confins de la Franche-Comté, de la Champagne-Ardenne et de la Lorraine.

Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional ?

Un Parc Naturel Régional est un territoire habité totalement accessible, dans le respect de la propriété privée, comme partout ailleurs. Contrairement à de nombreux préjugés, un Parc n'est pas une réserve où la nature est mise sous cloche.

La chasse, la pêche et la plupart des activités humaines y sont autorisées, dans les mêmes conditions qu'auparavant.

Un PNR a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire, en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.

Ses missions :

- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique et social ;
- la protection et la gestion des patrimoines naturels et culturels ;
- l'accueil, l'éducation et l'information ;
- l'expérimentation.

Ses actions :

- protéger les richesses naturelles et les paysages ;
- soutenir et valoriser les activités économiques ;
- développer un tourisme de qualité ;
- mettre en valeur et animer le patrimoine culturel ;
- sensibiliser et éduquer à l'environnement.

Un territoire à revitaliser

L'entité géographique concernée par le projet, dite des "Trois Provinces", possède des caractéristiques géologiques, géographiques, historiques et démographiques communes. Fortement handicapé, pour son développement économique, par l'absence de grandes entreprises porteuses d'emplois, ce territoire bénéficie néanmoins d'une ressource impossible à délocaliser : un patrimoine naturel, bâti et paysager de qualité.

A cet environnement, encore relativement bien préservé, s'ajoute un potentiel humain attaché à ses racines, aux savoir-faire ancestraux, et à la survie de son identité.

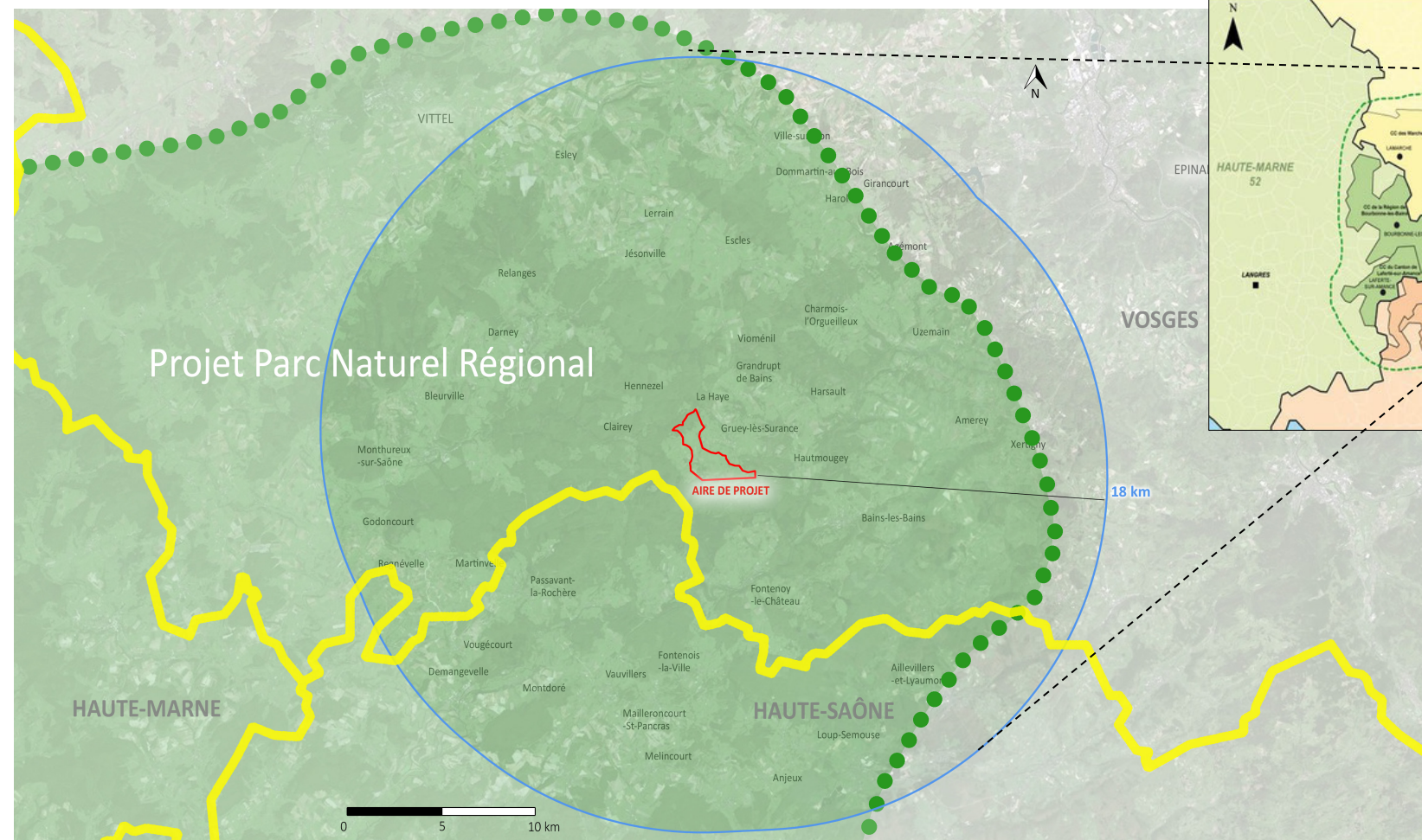
Atelier de Paysage Eliane HOUILLON – Novembre 2016

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) – Implantation du Parc Eolien de Gruey lès Surance (88)

H2AIR

Carte 21: Futur Parc naturel Régional à l'échelle de la zone d'étude

(Sources : CC Pays Saône Vosgienne et Atelier de Paysage)



Le label PNR se présente comme une solution pour promouvoir ce secteur. Il permettrait aux producteurs et aux agriculteurs locaux, de renforcer la diffusion et la commercialisation de leurs produits, aux commerçants, professionnels de l'hébergement et de la restauration de recevoir une clientèle nouvelle.

Quelques chiffres :

- ° 155 communes concernées ;
- ° Une superficie de 1850 km² ;
- ° Près de 40 000 habitants ;
- ° Une densité démographique faible : 21 habitants au km².

Des avantages pour les collectivités.

Les collectivités adhérentes au PNR bénéficient d'avantages :

- une image de marque de qualité, reconnue au niveau national et international ;
- un organisme de gestion et une équipe de techniciens pour les aider à mener à bien leurs projets ;
- des aides financières de l'Etat, des Régions et de l'UE ;
- une véritable participation aux mesures de protection et aux projets d'aménagements.

Carte 22: Futur Parc naturel Régional

(Sources : CC Pays Saône vosgienne)



La politique du PNR est initiée et négociée localement par les acteurs qui élaborent la Charte. Celle-ci est soumise à enquête publique.

En s'engageant, par adhésion à la Charte, les collectivités en acceptent le contenu. Les mesures préconisées relèvent de l'incitation et non de l'obligation, car un PNR a surtout vocation à sensibiliser plus qu'à contraindre.

Les seules contraintes contenues dans la charte concernent surtout l'urbanisme, les panneaux publicitaires et la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels.

Le rôle des élus

L'organisme de gestion du parc regroupe les élus représentant les communes et les autres collectivités. Il est chargé de mettre en œuvre la charte et de veiller à son application. Le budget global de fonctionnement d'un parc est alimenté, dans des proportions variables, par les régions, les départements, les communes et l'état.

Selon le PNR et ses objectifs, la participation moyenne d'une commune se situerait autour d'1€ par an et par habitant.

Ce dossier a permis de convaincre les trois Conseils Régionaux et les trois Conseils Généraux de financer une étude de faisabilité, qui devrait aboutir, à terme, à la mise en œuvre de la procédure de classement et à l'élaboration de la charte.



Photo 52 : La Côte de la Vôge – Vue de la Vallée de la Saône

(Source : Atlas des Paysages des Vosges)



Photo 53: Uzemain – Vue sur la vallée du Coney

(Source : Atlas des Paysages des Vosges)



Photo 55: Bleurville – Belvédère du vallon du Gras

(Source : Atlas des Paysages des Vosges)



Photo 54: Le canal de l'Est

(Source : Atlas des Paysages des Vosges)

II.10 Approche sensible : perception du site depuis l'extérieur (périmètre éloigné)

Ce relief de plateau génère des paysages ouverts ainsi que de nombreuses possibilités de vues lointaines. Mais en raison de l'importance des boisements du relief encaissé, certains secteurs offrent des vues de champs visuels plus restreints.

Dans le périmètre éloigné, certains points de vue clés ont été identifiés comme points de vue stratégiques en terme de perception potentielle du projet éolien.

Ce sont généralement :

- Des points hauts, reconnus (Côte de la Vôge), ou situés dans des secteurs ouverts de plateau ;
- Des points de vue correspondant à des lieux fréquentés.

II.10.1 Des vues panoramiques lointaines

La configuration du relief de côtes génère des points de vues, panoramiques, des vues lointaines, embrassant le paysage sur des dizaines de kilomètres avec souvent des reliefs boisés en ligne d'horizon.

La grande distance qui sépare ces différents points de vue du parc éolien, fait que ce dernier se confondra, quasiment, avec la ligne d'horizon.

De plus, sur ces vues, souvent à 180°, la fenêtre occupée par le parc éolien reste ponctuelle.

Certaines vues ont été identifiées comme : les vues depuis Dombasle devant Darney, Jésonville, Monthureux le Sec, la voie romaine d'Escles.

II.10.2 Des vues de champ visuel plus restreint

Dans les secteurs de vallée refermés, les vues sont proches et le champ visuel limité par le relief ou des boisements, comme à proximité du Canal de l'Est.

Les probabilités de percevoir le Parc Eolien restent faibles.

II.11 Synthèse



Photo 59: Vue depuis Dombasle devant Darney

(Source : Vosges itinérances)



Photo 58: Vue depuis Jésonville

(Source : Google Earth 2013)



Photo 56: Vue depuis Monthureux le Sec – Le Col du Poirier

(Source : transposes)



Photo 57: Vue de la voie romaine depuis Escles

(Source : Vosges itinérances)

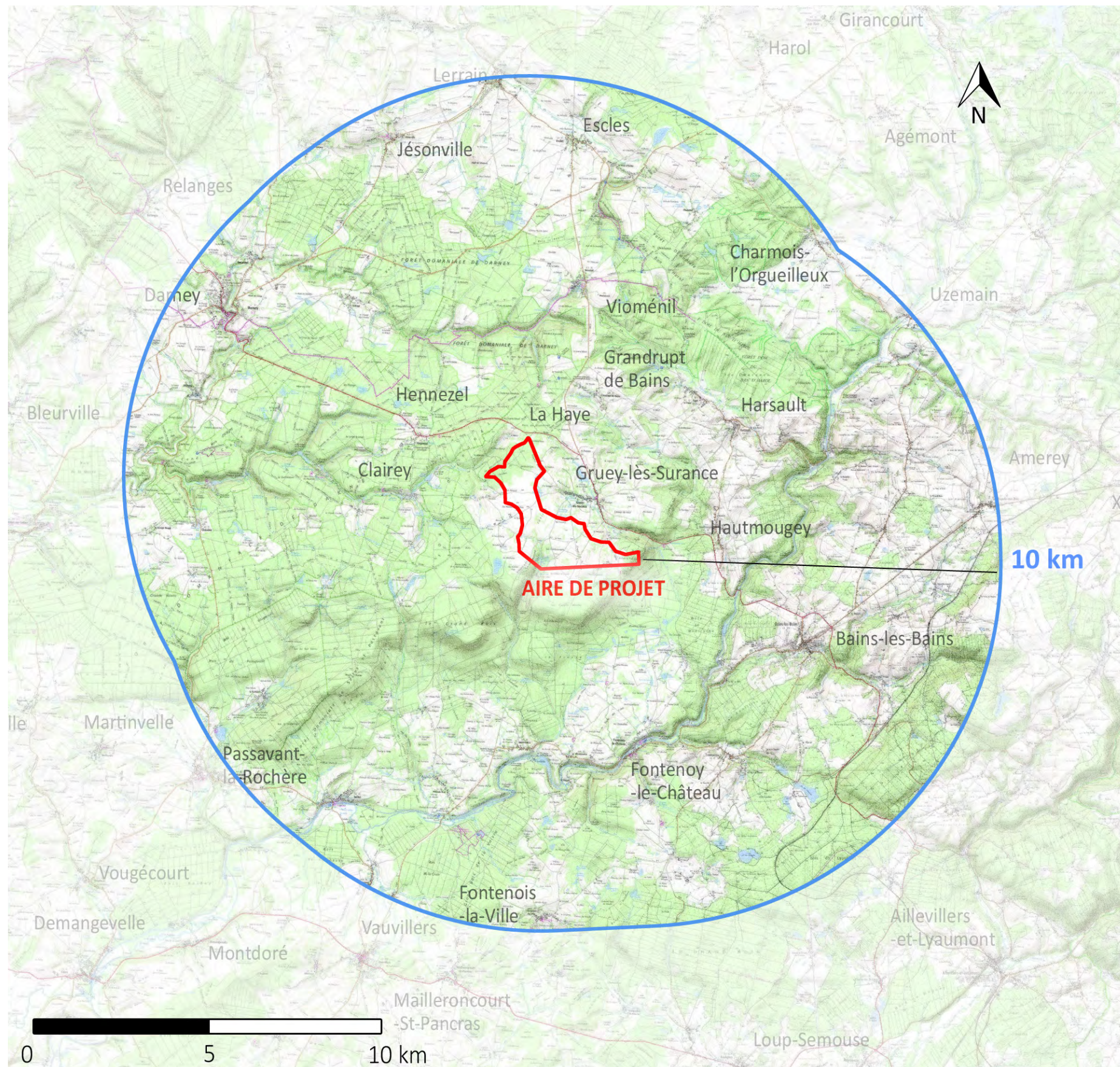
Le périmètre éloigné de 18 km étudié présente les caractéristiques suivantes :

C'est un site marqué par un relief diversifié de par la présence de deux vallées principales : la vallée de la Saône et du Coney, contournant un plateau central sur lequel figure la zone de projet.

C'est un site alternant des paysages ouverts et fermés ; ce qui permet d'avoir quelques vues lointaines malgré les frontières visuelles.

Il possède une réelle richesse patrimoniale avec des sites emblématiques et des paysages remarquables dans le périmètre éloigné, tout comme le périmètre rapproché du parc éolien.

Les sensibilités, par rapport au projet éolien, restent toutefois moyennes au vu de l'alternance de paysages ouverts et de paysages fermés qu'offre ce territoire.

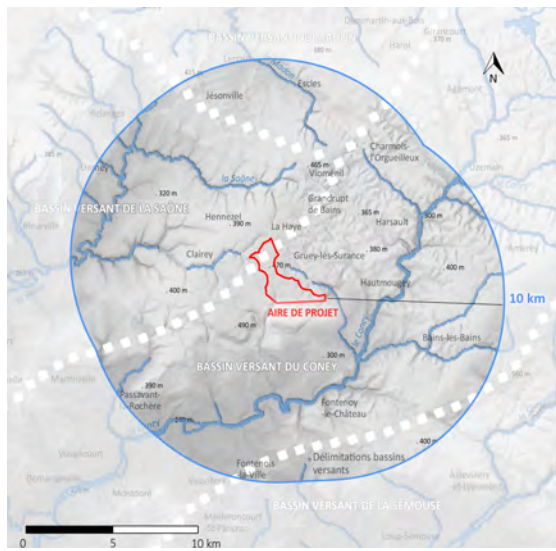


III. Périmètre intermédiaire de 10 km

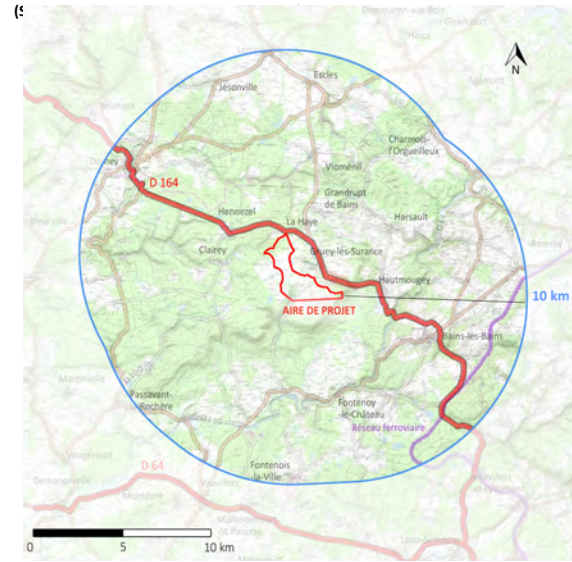
Le périmètre d'étude s'étend à 18 km autour du site. Ce périmètre est volontairement large en raison de l'échelle du « grand paysage », donné par la configuration du territoire avec la prédominance d'un relief de côtes et de plateaux.

Néanmoins, nous approfondirons, ici, l'approche paysagère d'un périmètre réduit de 10 km de rayon, ce qui va nous permettre comprendre comment ces paysages se sont construits. On mettra en évidence les unités paysagères, le patrimoine, la perception, afin d'évaluer la sensibilité de ce périmètre d'étude.

Carte 23: Périmètre d'étude intermédiaire de 10 km de rayon
 (Sources : Géoportail et Atelier de Paysage)
 Atelier de Paysage Eliane HOUILLON – Novembre 2016
 Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) – Implantation du Parc Eolien de Gruey lès Surance (88)
 H2AIR

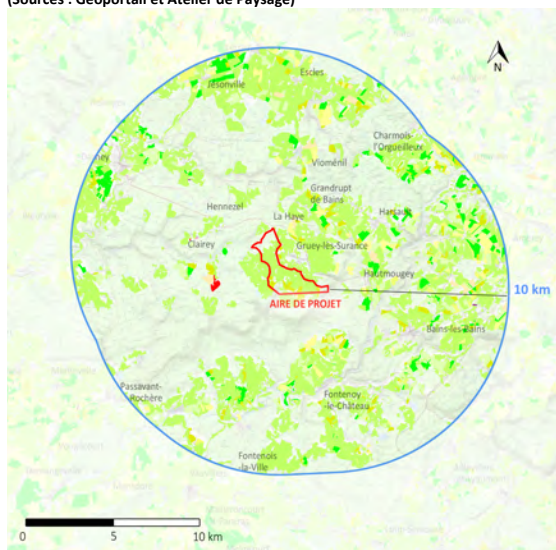


Carte 25: Réseau hydrographique



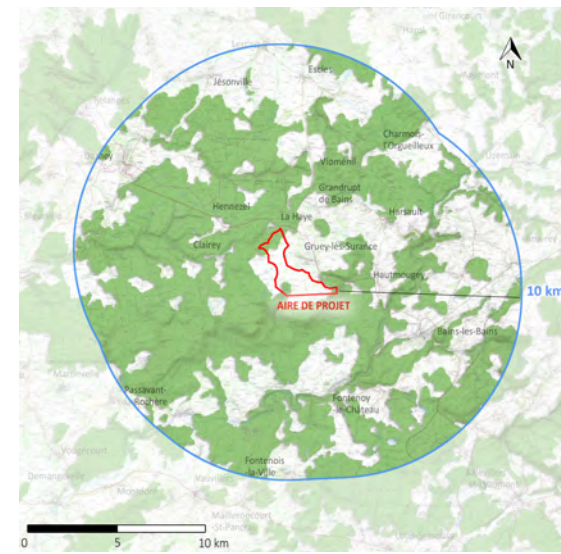
Carte 26: Trame viaire

(Sources : Géoportail et Atelier de Paysage)



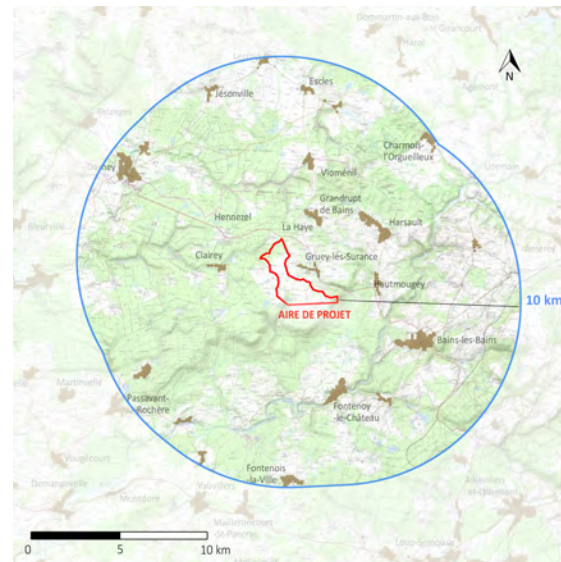
Carte 29: Terres agricoles

(Sources : Géoportail et Atelier de Paysage)



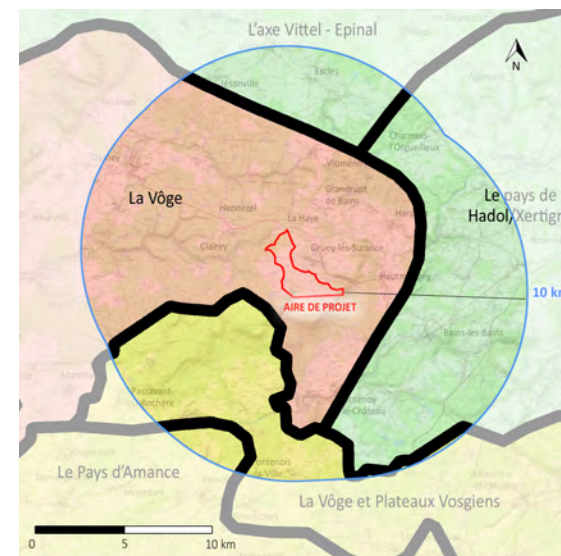
Carte 24: Boisements

(Sources : Géoportail et Atelier de Paysage)



Carte 27: Le bâti

(Sources : Géoportail et Atelier de Paysage)



Carte 28: Grands ensembles paysagers

(Sources : Géoportail et Atelier de Paysage)

III.1 Le support paysager - Rappel

À l'échelle des 10 kilomètres, la configuration du support paysager, génère des paysages très diversifiés offrant des paysages de vallée, des paysages de plateau, des paysages vallonnés, qui induiront une approche visuelle très différente du parc éolien.

III.1.1 Un réseau hydrographique qui a façonné le relief

Sous forme de vallées encaissées ; Celle de la Saône au Nord et du Coney plus au Sud. Circulant du Nord-Est vers le Sud-Ouest, il divise le territoire en deux bassins versants principaux.

III.1.2 Une trame végétale dominante et bien représentée

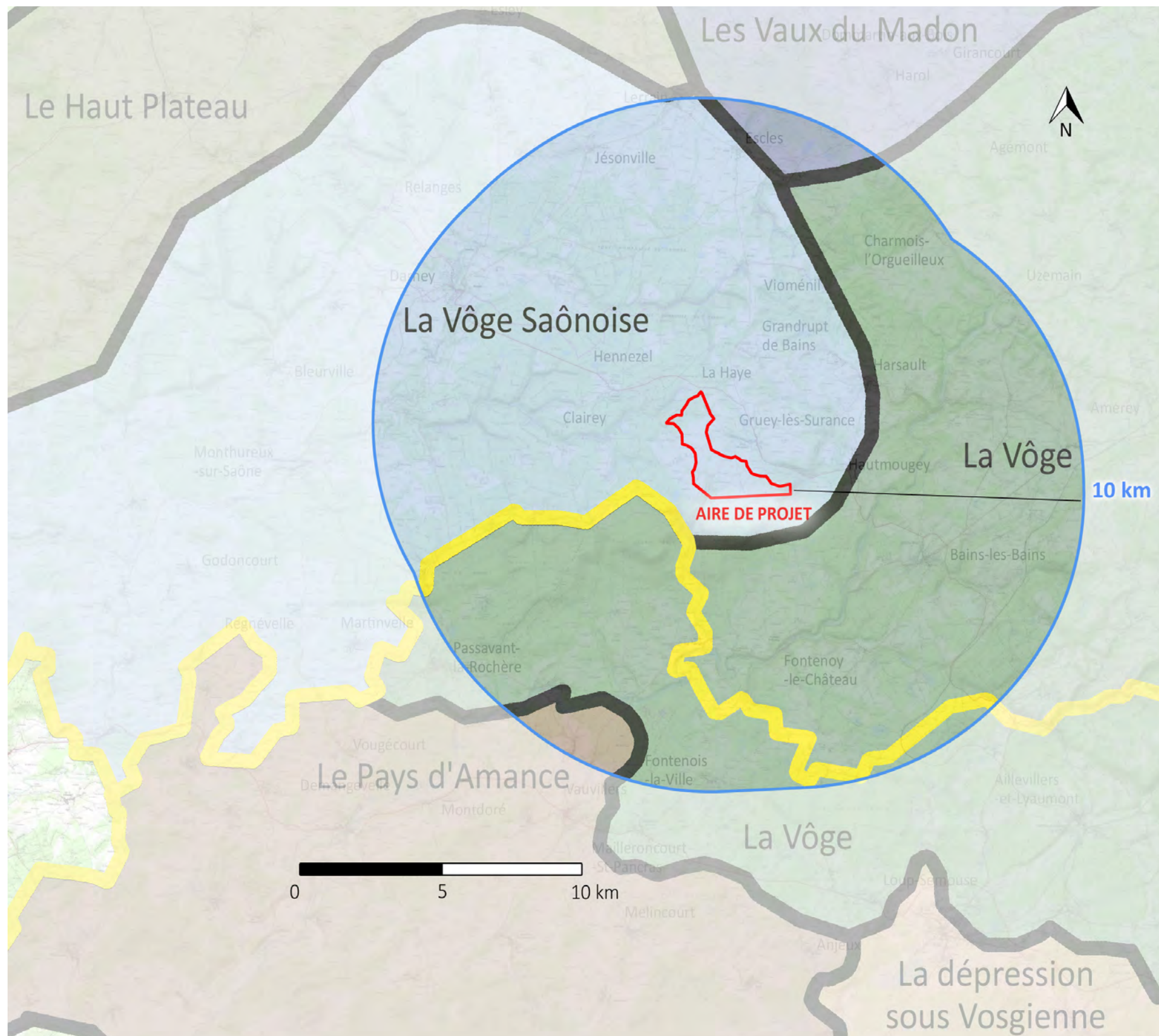
Sous forme de grands massifs forestiers (forêts domaniales), mais aussi de micro-boisements.

III.1.3 Un caractère rural affirmé

On note une urbanisation peu présente et dispersée, sous forme de villages ou de hameaux entourés de forêt et de parcelles agricoles.

III.1.4 Un espace de transition

Une identité à caractère très rural qui correspond à un espace de liaison entre la plaine et les Vosges, qui est nommé la Vôge.



Carte 30 : Les unités paysagères

(Sources : Atlas paysager de Meurthe-et-Moselle et des Vosges et Atelier de Paysage)

III.2 Unités paysagères : une position au carrefour de deux unités

Le projet éolien se trouve au carrefour de 2 unités paysagères principales qui se prolongent, au-delà du périmètre intermédiaire de 10 km. Définies dans le cadre « d'Atlas paysagers (88) », elles s'inscrivent dans la continuité des entités géographiques.

Il s'agit de :

- la Vège Saônoise à l'Ouest ;
- la Vège à l'Est.

Cette unité paysagère se prolonge en Haute-Saône, sur un territoire défini dans l'Atlas Paysager de Franche-Comté, avec les mêmes composantes.



Photo 60: La Vège Saônoise

(Sources : Atlas paysager de Meurthe-et-Moselle et des Vosges)

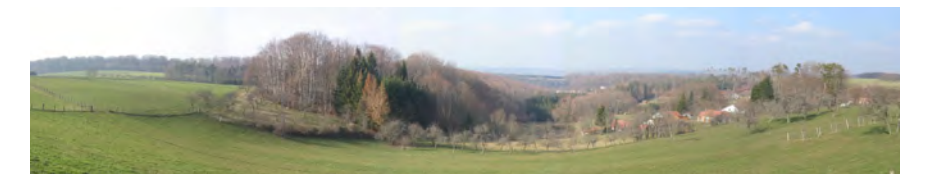
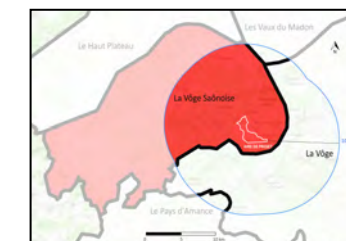


Photo 61 : La Vège

(Sources : Atlas paysager de Meurthe-et-Moselle et des Vosges)

N.B : Le terme « Vège » peut prendre également la signification d'une unité géographique telle qu'il est utilisé pour les « ensembles paysagers » typologies de Paysage, décrits précédemment à l'échelle de la Lorraine.



III.2.1 La Vôge Saônoise à l'Ouest :

Carte 31: Localisation de la Vôge Saônoise

(Sources : Atlas paysager de Meurthe-et-Moselle et Atelier de Paysage)

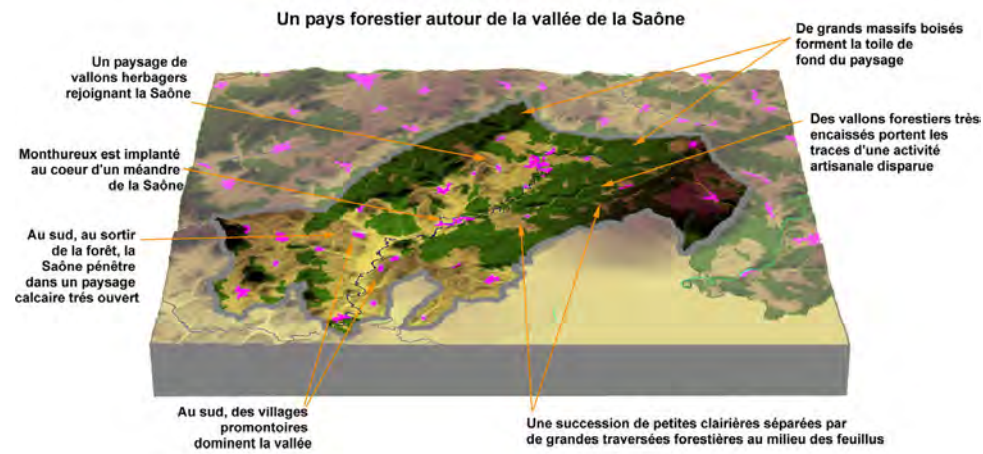


Figure 1: Diagramme paysager de la Vôge Saônoise

(Sources : Atlas paysager de Meurthe-et-Moselle)



Photo 63: Les terres agricoles

(Source : Atlas paysager de Meurthe-et-Moselle)

Les terres agricoles viennent compléter les espaces forestiers.



Photo 62: Gruey lès Surance

(Source : Atlas paysager de Meurthe-et-Moselle)

Un paysage densifié et morcelé par la forêt.



Carte 32: La Vôge Saônoise

(Sources : Atlas paysager de Meurthe-et-Moselle et Atelier de Paysage)



Photo 65: Le paysage vallonné

(Source : Atlas paysager de Meurthe-et-Moselle)

Des points de vue surplombant la vallée de la Saône.



Photo 64: Le bâti

(Source : Atlas paysager de Meurthe-et-Moselle)

Les villages de la Vôge Saônoise possèdent une structure de village-rue typique de la Lorraine.

Selon l'atlas paysager des Vosges :

« La Vôge Saônoise » forme une large dépression drainée par la Saône. Les altitudes s'échelonnent entre 250 et 350 m, elles culminent vers Gruey autour de 480 m.

Les grès bigarrés au Nord de l'entité s'enfoncent, vers le l'Ouest, sous une petite côte du « calcaire coquillier » mis à nu plus à l'Est dans toute la vallée de la Saône.

L'occupation du sol agricole est dominée par les prairies ; les cultures sont plus présentes dans le Sud sur les sols calcaires.

La Saône et ses affluents drainent le territoire en direction du Sud. Les sommets, dominant Darney, marquent la ligne de partage des eaux entre Rhin et Rhône.

Les forêts prennent en écharpe le secteur agricole du Nord de l'entité, recouvrant les roches gréseuses. Elles sont composées essentiellement de feuillus.

La Vôge Saônoise reste à l'écart des axes routiers principaux.

Darney et Monthureux-sur-Saône constituent les bourgs principaux, entourés d'un chapelet de villages et de hameaux.

